



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/02/6 PRISE EN VERTU DE  
LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MAI 2020

---

Services Techniques - Bâtiments

AVP/VM

**Objet :** Contrat avec la société FAIN relatif à la maintenance de l'ascenseur de l'école JAURÈS – JOUANNET sur la commune de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8,

Vu la délibération n°2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

Vu le projet de contrat proposé par la société FAIN,

Vu le Budget Communal,

Considérant la nécessité de procéder à la maintenance de l'ascenseur de l'école JAURÈS – JOUANNET,

Considérant l'intervention nécessaire d'une société spécialisée pour ce type de prestation, la commune ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet,

Considérant que le projet de contrat proposé par la société précitée répond aux besoins de la commune,

**D É C I D E**

**Article 1**

Un contrat est conclu avec la société FAIN sise Parc du Canal de l'Ourcq, Bâtiment C, 74 rue de Paris, 93130 NOISY LE SEC,

**Article 2**

Ce contrat est conclu pour une durée d'un (1) an, du 30 janvier 2024 au 29 janvier 2025 inclus.

### Article 3

Le montant annuel de la prestation est de 1.870,00 € Hors Taxes, soit 2.244,00 € Toutes Taxes Comprises.

### Article 4

Les dépenses afférentes sont inscrites au Budget courant.

### Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 12 FEV. 2024

Certifié exécutoire par publication en ligne le : 21 FEV. 2024  
et par transmission en Préfecture des Yvelines le : 21 FEV. 2024



**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par  
Sonia BRAU



Le 12 février 2024